

**Rapport du président du jury
des concours de rédacteur
Session 2007**

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Rappelons, pour mémoire, les principales données des deux sessions précédentes :

La session de septembre 2004 :

Spécialité Administration générale	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la totalité des écrits	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Concours interne	350	340	2 184	1 450	4,14	374 (9,50)	292 (9,77)
Concours externe	350	463	3 230	1 904	5,44	610 (9,50)	463 (9,77)
Troisième concours	150	47	328	211	1,4	57 (9,00)	47 (9,77)
Sous-total	850	850	5 742	3565	4,19	1041	802
Spécialité Secteur sanitaire et social							
Concours interne	70	70	163	121	1,73	30 (9,57)	21 (9,77)
Concours externe	70	70	217	104	1,49	21 (9,57)	16 (9,77)
Troisième concours	10	10	9	5	0,5	0 (9,50)	0
Sous-total	150	150	389	230	1,53	51	37
TOTAL	1 000	1 000	6 131	3 795	3,79	1 092	839

La session de mars 2006 :

Spécialité Administration générale	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la totalité des écrits	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Concours interne	240	255	2 030	1 332	5,55	387 (9,71)	255 (10,35)
Concours externe	240	276	2 877	1 715	7,15	412 (10,29)	276 (11,00)
Troisième concours	120	69	301	212	1,77	74 (10,00)	69 (10,00)
Sous-total	600	600	5 208	3 259	5,43	873	600
Spécialité Secteur sanitaire et social							
Concours interne	10	13	125	75	7,5	24 (10,00)	13 (11,15)
Concours externe	10	10	143	66	6,6	10 (9,50)	4 (10,00)
Troisième concours	5	2	7	3	0,6	0 (10,00)	0
Sous-total	25	25	275	144	5,76	34	17
TOTAL	625	625	5 483	3 403	5,44	907	617

La session de septembre 2007 :

Spécialité Administration générale	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la totalité des écrits	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Concours interne	200	214	1814	1213	6,06	308 (9,71)	214 (10,00)
Concours externe	200	231	2919	1646	8,23	382 (10,29)	231 (11,27)
Troisième concours	100	55	368	228	2,28	68 (9,50)	55 (10,19)
Sous-total	500	500	5101	3087	6,17	758	500
Spécialité Secteur sanitaire et social							
Concours interne	50	50	153	90	1,8	17 (9,82)	10 (10,08)
Concours externe	50	50	211	102	2,04	12 (9,71)	8 (10,31)
Troisième concours	25	25	19	13	0,52	2 (10,43)	1 (12,69)
Sous-total	125	125	383	205	1,64	31	19
TOTAL	625	625	5 484	3 292	5,26	789	519

La réglementation rend possible des transferts de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne pour un poste au moins et dans la limite de 15% du total des postes ouverts.

Dans la spécialité administration générale, 75 postes sont potentiellement transférables vers les concours externe et interne, dans la spécialité secteur sanitaire et social 18 postes.

Le nombre de candidats inscrits est, à un candidat près, identique à celui de la session 2006. A nombre total de postes inchangé, le nombre de présents étant en baisse, cette session 2007 s'avère globalement un peu moins sélective que la session 2006. Toutefois, la modification de la répartition des postes entre spécialités rend les concours de la spécialité administration générale, ouverts pour 100 postes de moins qu'en 2006, plus sélectifs qu'à la session précédente.

L'absentéisme à l'écrit augmente en effet : dans la spécialité administration générale, 39,48 % des inscrits ne se sont pas présentés à la totalité des épreuves écrites contre 37,93 % en 2006 et 38,10 % en 2004.

Plus précisément :

- Aux concours externes :

Près de 98% des candidats ont utilisé la préinscription en ligne pour se porter candidats.

Le nombre d'inscrits augmente, passant de 3 020 en 2006 à 3 130.

Les inscrits sont pour 79% de sexe féminin.

70% des inscrits ont entre 20 et 30 ans.

28% sont domiciliés hors Ile-de-France.

77% ont un niveau d'études supérieur au niveau IV (baccalauréat) requis.

12,6% des inscrits se déclarent non formés au concours, et 60% disent s'être préparés personnellement. 13,19% déclarent avoir bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT.

L'absentéisme augmente assez fortement, de 39,9% en 2006 à 43,29%.

- Aux concours internes :

Comme aux concours externes, près de 98% des candidats se sont préinscrits en ligne.

Le nombre d'inscrits baisse, passant de 2 155 en 2006 à 1 967, selon toute vraisemblance en raison de la possibilité d'accéder au grade de rédacteur par voie de promotion interne après réussite à un examen professionnel.

Le public est encore plus féminin qu'aux concours externes, avec 87% de candidates.

L'âge moyen est plus élevé qu'aux concours externes, 48% des candidats ayant entre 31 et 40 ans.

Comme en 2006, 34% des inscrits sont domiciliés hors Ile-de-France.

39% ont un niveau d'études supérieur au niveau requis au concours externe.

13% des inscrits, à comparer aux 24,5% de la session précédente, déclarent n'avoir bénéficié d'aucune préparation, 45% déclarent une préparation personnelle et 33% une formation par le CNFPT.

L'absentéisme est en baisse par rapport à 2006, passant de 34% à 32,38%.

- Aux troisièmes concours :

95% des candidats se sont préinscrits en ligne.

Le nombre d'inscrits augmente assez fortement, passant de 308 en 2006 à 387.

85% des candidats sont de sexe féminin.

L'âge des candidats est comparable à celui des candidats aux concours internes, 49% ayant entre 31 et 40 ans.

50% des inscrits sont domiciliés hors Ile-de-France.

62% ont un niveau d'études supérieur au niveau requis au concours externe.

48,8% déclarent une préparation personnelle, 28,6% une préparation assurée par le CNFPT, pourcentage significatif du fait que les candidats aux troisièmes concours occupent déjà des postes en collectivités. 12% déclarent n'avoir suivi aucune formation.

II- ANALYSE DES RESULTATS

L'admission, pour chacun des trois concours (interne, externe et troisième concours) ouverts dans deux spécialités (administration générale et secteur sanitaire et social) est acquise sur la base de deux notes d'écrit affectées au total d'un coefficient 7 et de deux notes d'oral affectées au total d'un coefficient 6, soit un coefficient 13. Les points excédant la note de 10,00 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des points pour l'admission.

Pour la première fois, les sujets de la session 2007 étaient communs à tous les centres de gestion organisateurs du concours pour les collectivités des régions Ile-de-France et Centre.

A- LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

I° Les ruptures d'anonymat

Avant d'examiner concours par concours les résultats des candidats sur la base de cahiers de notes anonymés, le jury examine les signes distinctifs portés par des candidats sur leurs copies, de nature à entraîner l'attribution de la note de 0 pour **rupture d'anonymat**.

Le jury tient à cet égard à attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site www.cig929394.fr (rubrique : concours / se préparer), rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les sujets eux-mêmes.

24 copies sont soumises à la décision du jury, présentant les signes distinctifs suivants :

- titres et/ou sous-titres soulignés en rouge et/ou vert (1 copie).

Le jury décide d'annuler cette copie, compte tenu du fait qu'elle est la seule à transgresser les règles clairement portées à la connaissance des candidats, ce qui rompt son anonymat, faisant ainsi application d'une jurisprudence constante du centre de gestion de la petite couronne.

- noms de collectivités cités en début de copie (3 copies indiquant les villes de Bobigny, Rouen et Montreuil)

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le jury décide d'attribuer également la note de 0 à ces copies.

- lieux de déroulement du concours indiqués en début de copie : «Roissy le » ou « Villepinte le » (5 copies)

- signature : le « rédacteur » ou le « rédacteur territorial » (6 copies)

- signature : M X, X, Le rédacteur X, XY rédacteur (7 copies)

- copie comportant des astérisques (1 copie)

- copie faisant référence, dans le timbre, à une délibération n°03-306 du 1er juillet 2003 (1 copie).

Compte tenu tant du caractère moins grave des transgressions que de leur nombre, le jury décide de ne pas annuler ces copies mais demande qu'un courrier soit adressé à leurs auteurs afin d'attirer leur attention sur le risque encouru.

2° Les résultats des candidats

a) SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

Dans cette spécialité, les résultats sont en baisse au troisième concours, comme aux concours externe et interne.

1) Troisième concours

Réponse à 3 à 5 questions spécialisées (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Finances

Question 1 (10 points)

Le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales et les dotations de l'Etat

Question 2 (5 points)

La débat d'orientation budgétaire dans les collectivités territoriales.

Question 3 (5 points)

Le rôle du comptable public dans l'exécution des budgets locaux.

Droit public

Question 1 (10 points)

Les pouvoirs du maire

Question 2 (5 points)

Le référendum local

Question 3 (5 points)

Présentez les critères du contrat administratif

Action sociale

Question 1 (10 points)

Quelles sont les principales mesures qui favorisent l'accès des personnes handicapées à l'emploi ?

Question 2 (5 points)

Qu'est-ce qu'un Centre local d'information et de coordination (CLIC) ? Donnez une brève définition de ce dispositif et citez ses principales missions

Question 3 (5 points)

Citez les aides sociales légales qui peuvent être proposées aux administrés dans le cadre d'un Centre communal d'action sociale (CCAS).

Droit civil

Question 1 (10 points)

Quelles sont les différentes mesures légales de protection des majeurs incapables ?

Question 2 (5 points)

Les actions possessoires : définition, intérêt et procédures

Question 3 (5 points)

L'acceptation des dons et des legs

Note de synthèse (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Les machines à voter électroniques

233 candidats se sont présentés à la première épreuve (3 à 5 questions spécialisées), 232 à la seconde (note de synthèse). 5 candidats présents le matin ne se sont pas présentés l'après-midi, tandis que 4 candidats absents le matin se sont présentés l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

Contrairement aux sessions précédentes, les résultats sont moins bons à l'épreuve de **3 à 5 questions spécialisées (7,47**, à comparer aux 9,05 de 2006 et 7,68 de 2004) qu'à celle de **note de synthèse (8,38**, contre 8,45 en 2006 et 7,19 en 2004).

On observe ainsi une baisse de plus d'1,5 point à l'épreuve de 3 à 5 questions spécialisées par rapport à la session précédente, la moyenne obtenue en note de synthèse baissant pour sa part très légèrement.

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

69 candidats (29,6% des présents, contre 43,72% en 2006) à l'épreuve de trois à cinq questions, 76 (32,76%, contre 25,94% en 2006) en note de synthèse.

Notes éliminatoires :

58 candidats (24,89%, contre 15,81% en 2006) ont été éliminés par l'épreuve de trois à cinq questions spécialisées, 20 (8,62% contre 10,38% en 2006) par l'épreuve de note de synthèse.

A noter que 8 candidats ont obtenu une note éliminatoire aux deux épreuves.

Admissibilité :

100 postes sont ouverts au concours.

Le ratio de 1,5 candidat admissible, fréquemment mis en œuvre par les jurys des concours organisés par le centre de gestion de la petite couronne dans la mesure où il permet de pourvoir les postes sans entraîner un taux d'échec trop élevé des candidats admissibles, est évidemment impraticable compte tenu du nombre de candidats et de leur niveau.

Le jury s'accorde sur la nécessité d'arrêter un seuil qui permette de pourvoir le maximum de postes tout en maintenant un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Aussi, il décide de fixer le seuil à **9,50**, soit **68** candidats admissibles.

Le jury prend acte que cette décision conduit d'emblée à ne pas pourvoir 32 des 100 postes ouverts à ce concours, lesquels pourraient, si le niveau des candidats le justifiait, être transférés lors de l'admission vers les concours interne et/ou externe.

2) Concours interne

3 à 5 questions de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Question 1 (10 points)

Les médias contribuent-ils au débat démocratique ?

Question 2 (5 points)

La discrimination à l'embauche : quelles réalités et quelles solutions ?

Question 3 (5 points)

La culture est-elle un bien de consommation ordinaire ?

Note administrative (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Finances

La réforme de la taxe professionnelle

Droit public

L'avenir de l'intercommunalité

Action sociale

Les aidants familiaux

Droit civil

Les dernières réformes du PACS

1 235 candidats se sont présentés à la première épreuve (trois à cinq questions), 1 215 à la seconde (note administrative). A noter que 22 candidats présents le matin ne se sont pas présentés l'après-midi et que 2 candidats absents le matin ont cependant composé l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

Comme aux sessions précédentes, la moyenne est plus élevée à l'épreuve de note administrative (7,87, contre 8,20 en 2006) qu'à l'épreuve de 3 à 5 questions de culture générale (7,43, contre 7,72 en 2006), avec **une baisse d'environ 0,3 point à chacune des épreuves par rapport à 2006.**

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

A l'épreuve de note administrative, 381 candidats (31,36%, contre 32,5% en 2006) ont obtenu 10 ou plus. Ils sont 319 à l'épreuve de 3 à 5 questions de culture générale (25,83%, contre 29,24% en 2006).

Notes éliminatoires :

L'épreuve de note administrative s'est avérée moins éliminatoire que l'épreuve de réponse à 3 à 5 questions :

227 candidats (18,68% des présents, à comparer aux 13,89% de 2006) ont été éliminés par la note, 298 (23,81% ; 22,17% en 2006) par les questions de culture générale.

A noter que 115 candidats ont obtenu 2 notes éliminatoires.

Admissibilité :

200 postes sont ouverts au concours.

Le ratio couramment appliqué de 1,5 admissible pour 1 poste, soit 300 candidats, peut conduire à fixer le seuil à 9,75, soit 299 admissibles, ou 9,71, soit 308 admissibles.

Le jury décide de fixer le seuil à **9,71**, et rend ainsi 308 candidats admissibles.

3) Concours externe

Composition de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Un récent sondage montre que près de la moitié des Français craignent de devenir SDF. Cette peur de l'exclusion vous paraît-elle justifiée ?

Note de synthèse (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Les machines à voter électroniques

1 672 candidats se sont présentés à la première épreuve (composition de culture générale), 1 648 à la seconde. 2 candidats absents le matin ont composé l'après-midi, tandis que 26 candidats présents le matin ont été absents l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

A l'inverse des deux sessions précédentes, la moyenne est plus élevée à l'épreuve de **note de synthèse (8,30**, à comparer au 8,46 de 2006) qu'à celle de **composition de culture générale (7,83**, contre 8,86 en 2006).

Alors que la moyenne est en très faible baisse en synthèse, les candidats baissent d'1 point en composition, épreuve qui s'avère également fortement éliminatoire.

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

497 candidats (29,72%, contre 33,96% en 2006) à l'épreuve de composition, 571 (34,65 %, contre 29,91% en 2006) en note de synthèse.

Notes éliminatoires :

L'épreuve de composition élimine plus (302 notes éliminatoires, soit 18,06% des présents, à comparer aux 10,79% de 2006) que l'épreuve de synthèse (232 notes éliminatoires, soit 14,08%, contre 8,81% en 2006).

A noter que 109 candidats ont obtenu 2 notes éliminatoires.

Admissibilité :

200 postes sont ouverts au concours.

Le ratio de 1,5 candidat admissible pour 1 poste, soit 300 candidats, conduirait à fixer le seuil à 10,79 (296 candidats) ou à 10,71 (317 candidats).

Cependant, le jury, compte tenu d'une part d'un transfert potentiel de postes lors de l'admission au bénéfice de ce concours compte tenu du niveau des candidats et d'autre part d'une volonté de ne pas creuser un écart excessif entre seuils des concours externe et interne, décide de fixer le seuil à **10,29**, soit 383 candidats admissibles.

Le jury prend acte que ses décisions en matière d'annulation de copies pour rupture d'anonymat s'appliquent à un candidat en position d'être admissible : le nombre définitif de candidats admissibles est alors arrêté à **382**.

b) SPECIALITE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Le niveau est en hausse au troisième concours, en légère baisse au concours externe et en forte baisse au concours interne.

1) Troisième concours

Réponses à 3 à 5 questions sur le secteur sanitaire et social (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Question 1 (10 points)

Le Revenu minimum d'insertion (RMI) a fait l'objet d'une réforme en 2003. Présentez ses principales dispositions

Question 2 (5 points)

Le droit au logement opposable

Question 3 (5 points)

La loi Borloo de cohésion sociale du 18 janvier 2005 rénove les contrats aidés dans le secteur non marchand et marchand. Expliquez.

Note de synthèse (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Les machines à voter électroniques

2 candidats seulement sur les 13 candidats présents obtiennent une moyenne générale supérieure à 10,00.

Ce résultat est toutefois meilleur qu'en 2006, où aucun des 3 candidats présents sur les 7 inscrits n'avait obtenu une moyenne générale supérieure à 6,71.

La moyenne de l'épreuve de 3 à 5 questions spécialisées passe de 6,58, en 2006, à 7,94, celle de note de 4,83 à 7,19.

3 candidats obtiennent une note éliminatoire à l'une des épreuves.

Admissibilité :

25 postes sont ouverts au concours.

Le jury, en cohérence avec la décision prise s'agissant du seuil du troisième concours dans la spécialité administration générale, décide de ne pas abaisser le seuil en dessous de 9,50.

Il constate que seuls 2 candidats, qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10,43, dépassent ce plancher.

Le seuil d'admissibilité fixé à **10,43** rend ainsi **2** candidats admissibles.

2) Concours interne

3 à 5 questions de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Question 1 (10 points)

Les médias contribuent-ils au débat démocratique ?

Question 2 (5 points)

La discrimination à l'embauche : quelles réalités et quelles solutions ?

Question 3 (5 points)

La culture est-elle un bien de consommation ordinaire ?

Note administrative sur le secteur sanitaire et social (durée : trois heures ; coefficient 4) :

La place de l'Etat et des collectivités territoriales dans la régionalisation de la politique de la santé

95 candidats se sont présentés à la première épreuve (3 à 5 questions de culture générale), 92 à la seconde (note administrative).

Si 5 candidats présents le matin ont été absents l'après-midi, 2 candidats absents le matin ont composé l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

On observe que les notes sont **en baisse d'environ 1,5 point** par rapport à la session précédente : la moyenne en épreuve de 3 à 5 questions de culture générale est de 6,89 (8,46 en 2006), celle de l'épreuve de note administrative de 6,75 (8,58 en 2006).

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

17 candidats (17,89%, contre 35,4% en 2006) en questions de culture générale, 19 (20,65%, contre 36% en 2006) en note administrative.

Notes éliminatoires :

25 candidats sur 95 (26,32%, contre 11,39% en 2006) sont éliminés par les 3 à 5 questions, 32 sur 92 (34,78%, contre 12% en 2006) par la note administrative.

11 candidats ont obtenu deux notes éliminatoires.

Admissibilité :

50 postes

Le jury décide de fixer le seuil à **9,82**, soit **17** candidats admissibles.

3) Concours externe

Composition de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Un récent sondage montre que près de la moitié des Français craignent de devenir SDF. Cette peur de l'exclusion vous paraît-elle justifiée ?

Réponses à 3 à 5 questions sur le secteur sanitaire et social (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Question 1 (10 points)

Les évolutions de la politique de protection de l'enfance

Question 2 (5 points)

Les nouvelles compétences des collectivités territoriales en matière de logement depuis 2004

Question 3 (5 points)

Le rôle et le nouveau statut des assistants maternels et des assistants familiaux.

63 candidats se sont présentés à la première épreuve (composition de culture générale), dont un ne s'est pas présenté à la seconde (3 à 5 questions sur le secteur sanitaire et social)

On observe des **notes plus basses qu'en 2006** : 6,41 à l'épreuve de composition de culture générale (6,73 en 2006), 5,20 en 3 à 5 questions spécialisées (5,70 en 2006).

32 candidats sur 103 (31,07%, contre 16,67% en 2006) ont été éliminés par l'épreuve de composition, 56 sur 102 (54,90%, contre 51,52% en 2006) par l'épreuve de 3 à 5 questions.

26 candidats ont obtenu deux notes éliminatoires.

Admissibilité :

50 postes

Le jury décide de fixer le seuil à **9,71**, soit **12** candidats admissibles.

3° Le profil des candidats admissibles

On constate une augmentation des candidats domiciliés hors de la région Ile-de-France : alors qu'ils ne représentaient que 31,97% des inscrits, leur proportion s'élève à 39% des admissibles.

Si les candidats qui déclarent ne posséder aucun diplôme sont sous-représentés (4,45% des inscrits, 3,9% des admissibles), les candidats à niveau d'étude supérieur au niveau requis des externes (baccalauréat) sont surreprésentés, passant de 61,5% des inscrits à 73% des admissibles.

Tout aussi logiquement, la part des candidats déclarant avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT est nettement plus élevée chez les admissibles (35,23%) que chez les inscrits (13,19%).

B- LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

1° Les résultats des candidats

Au total, sur les 789 admissibles des 6 concours convoqués aux épreuves orales, 767 candidats se sont présentés à la totalité des épreuves orales (absentéisme de 2,8%, contre 4,3% à la session précédente).

a) SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

Le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois dispose que « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 15 % ou d'une place au moins ». Ainsi, dans la spécialité administration générale, un maximum de **75 postes** est réglementairement **transférable** vers les concours externe et/ou interne.

Le jury a pris acte que les résultats à l'admissibilité des candidats au troisième concours rendaient, quel que soit le seuil d'admission, 32 postes transférables vers les concours externe et interne.

La fixation du seuil d'admission du troisième concours a permis de mesurer, compte tenu des résultats des candidats, qu'un nombre légèrement supérieur de postes était transférable.

Les résultats ont laissé apparaître en revanche que les résultats ne justifiaient pas de transferts entre concours interne et concours externe.

1) Troisième concours

- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : vingt minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c. L'action sociale des collectivités territoriales ;
 - d. L'urbanisme et le droit de l'environnement en relation avec les missions des collectivités territoriales
 - e. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales
- (préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Les 68 candidats admissibles se sont tous présentés à l'oral.

Alors que les résultats de l'écrit étaient en baisse et le seuil d'admissibilité plus bas en 2007 (9,50) qu'en 2006 (10,00), le niveau de l'oral est en légère hausse par rapport à la session précédente.

Comme à la session précédente, la moyenne est nettement plus élevée en **entretien (12,85**, contre 12,41 en 2006 et 13,55 en 2004) que dans l'ensemble des **oraux "techniques" (11, 88**, contre 11,68 en 2006 et 11,90 en 2004).

Au total, les résultats sont moins bons qu'en 2006 : alors que le 50^{ème} candidat obtenait 11,35 de moyenne générale en 2006, il n'obtient que 10,85 en 2007.

Admission :

Le jury décide de fixer le seuil "plancher" à 10,00, soit un seuil réel d'admission à **10,19** : **55 candidats** sont ainsi déclarés admis.
45 postes non pourvus en raison du niveau des candidats sont ainsi transférables vers les concours interne et externe.

2) Concours interne

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destiné à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).

- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sociale des collectivités territoriales ;
- L'urbanisme et le droit de l'environnement en relation avec les missions des collectivités territoriales
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

Le domaine choisi pour cette épreuve doit être différent de celui choisi lors de la deuxième épreuve d'admissibilité (note administrative)
(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Peu de candidats absents : 6, dont un s'est présenté seulement à l'épreuve de conversation, soit 1,95% des 308 admissibles (4,39 % en 2006).

A niveau d'écrit en légère baisse et seuil d'admissibilité identique (9,71) à celui de la session précédente, le niveau de l'oral varie peu : en légère baisse en conversation, il connaît une légère hausse en oral "technique".

L'épreuve de **conversation** avec le jury demeure l'épreuve la moins réussie par l'ensemble des candidats (**10,09** de moyenne, contre 10,27 en 2006 et 10,91 en 2004).

48,51 % des candidats obtiennent 10 ou plus, à comparer aux 52,97 % de la session précédente.
Parmi les 50 premiers candidats, 14 seulement obtiennent une meilleure note en conversation qu'en oral "technique".

A l'**oral "technique"** optionnel, les candidats obtiennent une moyenne générale de **10,99**, très légèrement supérieure à celle de 2006 (10,92) mais inférieure à celle de 2004 (11,84).
59,27% des candidats obtiennent 10 ou plus à l'oral "technique" (61,19% en 2006).

Globalement, si l'on compare 2007 à 2006, le niveau des candidats internes est en baisse, le 200^{ème} candidat obtenant une moyenne générale de 10,29 en 2007 contre 11,15 en 2006.

Admission :

Le jury décide de transférer 14 postes du troisième concours vers le concours interne et déclare ainsi admis **214** candidats qui ont obtenu au moins **10,00** de moyenne générale.

3) Concours externe

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destiné à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).

- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort et portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sociale des collectivités territoriales ;
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

14 candidats sont absents (3,66%, contre 5,09% en 2006).

Alors que les notes d'écrit étaient plus basses qu'à la session précédente et le seuil d'admissibilité identique (10,29), le niveau de l'oral varie peu par rapport à celui de la session précédente :

Le niveau de l'épreuve de **conversation** avec le jury ne varie pas (**11, 37**, très proche des 11,32 de 2006) tandis que celui des **oraux "techniques"** baisse légèrement (**11, 20**, contre 11,53 en 2006).

62,7 % des présents obtiennent 10 ou plus à l'épreuve de conversation (66,75% en 2006);
60,98 % des présents obtiennent 10 ou plus à l'oral "technique" (63,43% en 2006).

Globalement, le niveau des candidats externes a légèrement baissé (en 2006, le 200^{ème} candidat obtenait une moyenne générale de 11,85 il n'obtient que 11,77 en 2007).

Admission :

Le jury décide de transférer 31 postes du troisième concours vers le concours externe et déclare ainsi admis les **231** candidats qui ont obtenu au moins **11,27** de moyenne générale.

Les 500 postes ouverts dans la spécialité sont ainsi tous pourvus.

b) SPECIALITE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

125 postes étant ouverts au total dans cette spécialité, 18 postes sont théoriquement transférables lors de l'admission, mais le nombre de candidats admissibles au regard du nombre de postes a permis de mesurer dès l'admissibilité qu'aucun transfert ne serait à opérer à l'admission.

1) Troisième concours

- Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (20 minutes (dont 5 minutes au plus d'exposé) ; coefficient 3)
- Interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription.
 - a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
 - c. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Les 2 admissibles se sont présentés à l'oral. Le premier candidat obtient 12,69 de moyenne générale, le second 8,85.

Admission :

Le jury fixe à **12,69** le seuil d'admission et déclare **1** candidat admis.

2) Concours interne

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destinée à apprécier les connaissances du candidat dans le secteur sanitaire et social et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).
- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :
 - a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Un admissible sur 17 ne s'est pas présenté à l'oral.

En baisse à l'écrit, les résultats sont également en baisse à l'oral :

en oral "technique", la moyenne est de 10,16 (11,13 en 2006), en **conversation** de 8,97 (9,11 en 2006)

Admission :

Le jury fixe le seuil à **10,08** et déclare 10 candidats admis.

3) Concours externe

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destinée à apprécier les connaissances du candidat dans le secteur sanitaire et social et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).
- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :
 - a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;

c. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales (préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Un des 12 admissibles ne s'est pas présenté à l'oral.

En baisse à l'écrit, le niveau est en hausse significative en conversation et en légère baisse à l'oral "technique" par rapport à la session précédente.

Les notes de l'épreuve de **conversation** sont nettement plus basses (9,18 en 2007 ; 8,10 en 2006) que les notes d'**oral "technique"** (9,18 en 2007 ; 9,40 en 2006).

Admission :

Le jury fixe à 10,31 le seuil d'admission et a déclaré 8 candidats admis.

Au total, seuls 19 des 125 postes ouverts dans la spécialité sont pourvus.

3° Le profil des candidats admis

Si le faible nombre de lauréats dans la spécialité secteur sanitaire et social prive l'exploitation des données statistiques de toute pertinence, on peut utilement ici distinguer les candidats aux différents concours dans la spécialité administration générale :

- Troisième concours :

78% des lauréats déclarent détenir un diplôme supérieur au baccalauréat, dont 30% de niveau 2 (licence) et 13% de niveau 1 (doctorat).

69% sont domiciliés hors Ile-de-France.

18% ont entre 20 et 30 ans, 54,5% entre 31 et 40 ans, 20% de 41 à 50 ans.

42% ont déclaré bénéficier d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, en corrélation avec le fait que la plupart des candidats exercent déjà en collectivité en qualité d'agents publics.

- Concours interne :

31% des candidats sont titulaires du seul baccalauréat, mais 54% déclarent un diplôme de niveau supérieur, dont 22,5% de niveau 2 et 5,6% de niveau 1. Deux admis seulement ne déclarent aucun diplôme, et 19 un diplôme de niveau 5 (brevet...).

45% sont domiciliés hors Ile-de-France.

24% ont entre 20 et 30 ans, 48,6% entre 31 et 40 ans, 21,5% de 41 à 50 ans.

54% déclarent une formation au concours assurée par le CNFPT.

- Concours externe :

93,5% des candidats déclarent un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, dont 33% de niveau 1 et 50% de niveau 2.

36% sont domiciliés hors Ile-de-France.

81% ont entre 20 et 30 ans, 15,2% entre 31 et 40 ans, 3,9% de 41 à 50 ans.

22% déclarent une formation au concours assurée par le CNFPT.

La quasi-totalité des lauréats du concours externe sont ainsi "sur-diplômés", mais cette réalité concerne également le troisième concours et le concours interne.

C- Les épreuves facultatives

Les candidats ont le choix au moment de l'inscription entre :

- une épreuve de langue étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans la langue choisie au moment de l'inscription (durée : 1 heure ; coefficient 1) ;

- une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat notamment en matière d'utilisation d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur ainsi qu'en matière d'utilisation de nouvelles technologies de l'information (durée : 15 mn ; coefficient 1)

Les points excédant la note de 10,00 s'ajoutent au total des points lors de l'admission.

639 candidats sur les 789 admissibles (80,9%) ont choisi une épreuve facultative, 53,8% choisissant l'épreuve de bureautique et 46,2% l'épreuve de langue, l'anglais étant très majoritairement choisi (à 67%), suivi par l'espagnol (20%).

258 candidats sur les 295 inscrits se sont présentés à l'épreuve de langue (absentéisme : 12,5%), 321 sur 344 à l'épreuve de bureautique (absentéisme : 6,68%).

Les candidats obtiennent de meilleurs résultats en bureautique qu'en langue.

Dans la spécialité administration générale, 68% des candidats au concours interne et 83% des candidats au concours externe obtiennent entre 0,5 et 10 points supplémentaires grâce à cette épreuve.

III- EVALUATION DES EPREUVES

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

Les membres du jury qui ont corrigé les épreuves soulignent, pour l'ensemble des épreuves, des transgressions trop fréquentes des règles d'orthographe et de syntaxe, lourdement sanctionnées.

1° Les épreuves de synthèse (note de synthèse, note administrative)

Les observations des correcteurs laissent apparaître les mêmes insuffisances des candidats qu'aux sessions précédentes :

- une méconnaissance fréquente des règles formelles de présentation ;
- une analyse souvent insuffisante de la commande formulée en première page du sujet ;
- de fréquents défauts d'analyse des documents qui conduisent à majorer l'importance d'informations secondaires et à minorer celle d'informations essentielles ;
- de nombreuses maladresses dans la construction du plan ;
- des problèmes très préoccupants tant d'orthographe que de syntaxe.

2° Les épreuves de culture générale (composition ; 3 à 5 questions)

Les candidats, manifestement légitimement avertis pour beaucoup d'entre eux que les épreuves de culture générale requièrent une attention particulière à l'actualité, ne font trop souvent montre que d'une connaissance de l'actualité immédiate, parfois réduite à celle des trois derniers mois.

a) La composition

Les candidats ont souvent éprouvé des difficultés à percevoir que le sujet portait sur l'exclusion, et l'ont abusivement réduit à la seule question des SDF. L'actualité du sujet a par ailleurs souvent été, à tort, restreinte à l'action de l'association Les enfants de Don Quichotte.

Trop rares sont les candidats qui parviennent véritablement à poser une problématique en introduction, beaucoup se contentant d'y aligner quelques lieux communs. Les annonces de plan, lorsqu'elles existent, sont souvent maladroitement rédigées.

b) Les 3 à 5 questions de culture générale

La question principale du sujet de 3 à 5 questions de culture générale ("*Les médias contribuent-ils au débat démocratique ?*") a parfois donné lieu à des prises de position relevant plus de l'opinion non fondée que de l'argumentation étayée. En outre, trop nombreux sont les candidats qui réduisent le sujet au rôle de la télévision lors des élections présidentielles de 2007 en France.

La troisième question ("*La culture est-elle un produit de consommation ordinaire ?*") a posé problème à de nombreux candidats. La plupart se sont limités à constater l'émergence d'une consommation culturelle de masse, sans appréhender la spécificité du produit culturel ou la notion d'"exception culturelle".

3° Les 3 à 5 questions spécialisées

Un concours se prépare : aucun candidat ne peut espérer réussir cette épreuve s'il n'a sérieusement étudié l'ensemble des points au programme de l'option qu'il a choisie.

B- Les épreuves orales d'admission

Le jury rappelle que, bien que l'épreuve de conversation avec le jury à partir d'un texte soit de même nature que l'une des épreuves d'admission des concours interne et externe d'attaché territorial, le niveau d'exigence est moindre au concours de rédacteur. Pour autant, l'approche "café du commerce" y est tout aussi prohibée : un candidat qui, par exemple, expose longuement de manière anecdotique, sans aucun recul ni effort d'abstraction, la manière dont il régule l'utilisation du poste de télévision par ses enfants, ne saurait ainsi convaincre le jury de ses aptitudes à exercer les missions de rédacteur.

Nombre de candidats, en particulier ceux inscrits au concours interne, font preuve d'une capacité de réflexion nettement insuffisante pour pouvoir prétendre occuper des fonctions du niveau de la catégorie B, lesquelles peuvent comporter l'encadrement d'agents et des responsabilités importantes dans les petites collectivités.

L'attention doit être également attirée sur le fait que les propos à caractère raciste ou xénophobe entraînent nécessairement une pénalisation très lourde par le jury, en cohérence avec les sanctions pénales auxquelles ils exposent. Les candidats doivent y être particulièrement attentifs lorsqu'ils traitent des textes, parfaitement pertinents aux concours de rédacteur, portant par exemple sur le port du voile ou sur la religion à l'école.

Pour conclure, il est satisfaisant de constater que tous les postes de la spécialité administration générale sont pourvus sur la base de seuils d'admissibilité et d'admission qui permettent de garantir un bon niveau de recrutement, même si l'on observe une légère baisse du niveau des candidats. En revanche, les résultats dans la spécialité secteur sanitaire et social paraissent de nature à conduire l'autorité organisatrice à ouvrir un nombre moindre de postes aux concours dans cette spécialité.

Les membres du jury s'accordent à souligner que le nombre et la nature des épreuves tant écrites qu'orales, leurs coefficients respectifs, continuent à s'avérer pertinents et nécessaires pour que les concours jouent pleinement leur rôle.

Enfin, le jury constate avec satisfaction les bonnes conditions d'organisation des épreuves tant écrites qu'orales et pratique et juge pertinente l'organisation des concours sur la base de sujets d'écrit communs au plus grand nombre possible de centres de gestion, ce travail de mutualisation pouvant s'étendre aux sujets des épreuves orales.

Fait à Pantin, le 18 décembre 2007

Le Président du jury

Maurice-Pierre PLANEL
Administrateur au Sénat